Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260504-D2026039-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 mai 2026

Date de la convocation
27 AVRIL 2026

Délibération n°2026-039

ELUS EN EXERCICE : 14
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14
VOTES POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : PROPOSITION DE LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'an deux mille vingt-six, le 04 mai à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, M. Guy BENAROUCHE, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
Mme Sarah MESNAY, absente excusée, ayant donné pouvoir à M. Michel HARDOUIN

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 1650 ;

Vu le renouvellement du conseil municipal et l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

Considérant que cette commission est présidée par le Maire (ou son représentant) et comprend des commissaires titulaires et des commissaires suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double, parmi lesquels seront désignés les membres de la commission par le Directeur Départemental des Finances Publiques ;

Considérant que les personnes proposées doivent remplir les conditions prévues par la règlementation en vigueur (âge, inscription aux rôles d'imposition, jouissance des droits civils, connaissance des réalités locales) ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260504-D2026039-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver la liste des contribuables ci-après, établie en nombre double, en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :**
  - **Commissaires titulaires proposés : M. Dominique ROUSSELOT (Président de droit), M. Pacifique DUTEL, M. Yvon MAUGER, M. Guy BENAROUCHE**
  - **Commissaires suppléants proposés : M. Christophe SAMZUN, Mme Marie THUILLIER, Mme Sandrine SAMZUN.**
- **De préciser que cette liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques, qui procédera à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.**

Fait et délibéré à Locmaria, le 04 mai 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE-ILE MORBIHAN

Dominique ROUSSELOT